

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2016

Date de la convocation : 28 juin 2016
17 membres en exercice
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le quatre juillet à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au Foyer des Dockers après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mr Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE

Délibération n° **2016_061_BC_1** :

ECONOMIE - INSERTION - Attribution d'une subvention à l'ADIE

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est un organisme qui accorde des micro-crédits aux entrepreneurs qui ne peuvent prétendre aux prêts bancaires. Dans la continuité de l'action conventionnée en 2014 avec la collectivité, la structure sollicite une subvention de 30 000 € auprès du TCO au titre de l'année 2016.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'ADIE au titre de l'année 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

Délibération n° **2016_062_BC_2** :

ECONOMIE - INSERTION - Attribution d'une subvention à l'Initiative Réunion Entreprendre

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Initiative Réunion Entreprendre est un organisme qui accorde des prêts aux entrepreneurs qui ne peuvent prétendre aux prêts bancaires. La structure, qui siège dans l'ouest, à Saint-Paul, sollicite une subvention de 20 000 € auprès du TCO au titre de l'année 2016.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'octroi d'une subvention de 10 000 € à Initiative Réunion Entreprendre au titre de l'année 2016
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2016_063_BC_3 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Signature d'une Délégation de Service Public pour la gestion du camping Ermitage Lagon avec la SPL Tamarun

Convocation : le 16/06/2016

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : *La gestion du camping intercommunal « Ermitage Lagon » a été confiée à la SPL Tamarun via un contrat de prestations intégrées de type régie intéressée jusqu'au 31 août 2016. Il convient désormais de se prononcer sur le choix du délégataire et sur l'autorisation de signature du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du camping avec la Société Publique Locale Tamarun, à compter du 1^{er} septembre 2016.*

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **PROCÉDER** au retrait de la délibération N° 2016-037-BC-10 du 02 mai 2016 relative au lancement d'une délégation de service public pour la gestion du camping Ermitage Lagon ;
- **DECIDER** de retenir la Société Public Locale Tamarun comme délégataire ;
- **VALIDER** le projet de convention de Délégation de Service Public, tel qu'annexé à la présente note ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer cette Délégation de Service Public avec la Société Publique Locale Tamarun.

Délibération n° 2016_064_BC_4 :

AMENAGEMENT- PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - P.I.L.H.I. : Proposition de validation du plan de financement du dispositif PILHI sur la période 2016-2019

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : *Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne a été mis en œuvre en novembre 2012 avec la signature de la convention cadre d'une durée de 3 ans (2013-2016). L'objectif du dispositif étant de mettre en œuvre un plan d'actions pertinent afin de résorber l'insalubrité sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire Ouest. La période d'expérimentation (2013-2016) prend fin en juillet 2016. Le dispositif est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans (2016-2019). Il vous est donc demandé de valider le plan de financement de la nouvelle convention cadre PILHI sur la période 2016-2019.*

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement de la nouvelle convention-cadre PILHI 2016-2019, comme suit :
 - État : 800.000 € (80%)
 - TCO : 200.000 € (20%)

Délibération n° 2016_065_BC_5 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - PILHI : Validation du plan de financement de la prestation d'accompagnement à la sortie d'indivision

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Le PILHI compte 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2014, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016. Ces réactualisations ont permis de dénombrer un nombre conséquent de familles qui se trouvent en situation d'indivision. L'indivision apparaît comme un facteur de blocage pour les projets d'amélioration de l'habitat ou de construction de logement social de type LES (Logement Evolutif Social). Suite à l'avis favorable de la commission RHI (CTDRHI) du mois de mars 2016, nous envisageons de déposer un dossier de réalisation d'une prestation d'accompagnement à la sortie de l'indivision dont il convient de valider le plan de financement.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement suivant de la prestation d'accompagnement à la sortie de l'indivision :

Montant global de la prestation: 80 000€ HT

- TCO : 40 000 € HT (50%)

- Etat :40 000 € HT (50%)

- **AUTORISER** le Président à solliciter le cofinancement de l'État.

Délibération n° 2016_066_BC_6 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Signature du Plan d'Action de Prévention des Inondations de la Rivière des Galets et de ses abords

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Les digues de la Rivière des Galets ont été construites entre 1992 et 1999 afin de répondre à un objectif de sécurisation des espaces valorisables sur les communes du Port et de Saint-Paul vis-à-vis des crues de la Rivière des Galets. Ces ouvrages sont surveillés et entretenus par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Rivière des Galets composé des communes du Port et de Saint-Paul. L'étude de dangers obligatoire a révélé la vulnérabilité de l'ensemble des ouvrages. Des études de pré-définition réalisées en 2014 ont établi le montant des travaux nécessaires à 4,6 millions d'euros. Les services de l'Etat ont informé le SIVU que la signature d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) constitue le préalable à toute demande de financement, et notamment des fonds européens (FEDER). Il est proposé au TCO de participer à l'élaboration du PAPI en vue de sa signature par l'ensemble des parties prenantes. Le TCO est également sollicité pour l'attribution d'un fond de concours exceptionnel pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre préalable au lancement des travaux.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la contribution technique du TCO à l'élaboration du Plan d'Action de Prévention des Inondations de la Rivière des Galets,

- **AUTORISER** la signature du Plan d'Action de Prévention des Inondations de la Rivières des Galets par le TCO,

- **AUTORISER** le versement au SIVU d'un fonds de concours exceptionnel de 27 500 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre, par anticipation de la prise de compétence GEMAPI.

Délibération n° 2016_067_BC_7 :

ENVIRONNEMENT - Attribution d'une subvention à l' « Association Citoyens Contre le Chick » (ACCC) pour le plan ravines sur le territoire des communes de Saint-Paul et de La Possession – Années 2016 - 2017

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : *En 2010, suite à la survenue de foyers épidémiques de chikungunya sur le territoire de Saint-Paul et La Possession, et à la recrudescence de cas de dengue, le Préfet de Région avait annoncé le lancement d'un plan de prévention, le Plan Ravines, destiné à éliminer les gîtes larvaires, en particulier les déchets, présents au sein des lits des cours d'eau. La mise en oeuvre opérationnelle de ce plan sur les deux communes a été confiée à l'Association Citoyens Contre le Chick (ACCC), association créée en 2006 suite à la crise du chikungunya et comptant actuellement 83 salariés et 16 bénévoles contribuant aux activités de la structure.*

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'octroi d'une subvention à l'Association Citoyens Contre le Chick (ACCC) pour le Plan Ravines sur le territoire de la commune de Saint-Paul de 90 000 € (fonctionnement et 73% de la part résiduelle des salaires) pour la période 2016-2017,

- **VALIDER** l'octroi d'une subvention à l'Association Citoyens Contre le Chick (ACCC) pour le Plan Ravines sur le territoire de la commune de La Possession de 45 000 € (fonctionnement uniquement) pour la période 2016-2017

- **AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Délibération n° 2016_068_BC_8 :

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Convention opérationnelle entre l'EPFR et le TCO concernant le portage pour le compte du TCO de 5 parcelles comprises dans le périmètre de DUP réserves foncières « CAMBAIE OMEGA » - ECOCITE et remplacement de la délibération du 13 novembre 2015 affaire n°2015_001_BC_1)

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE

Résumé : *Dans le cadre de la procédure d'expropriation menée par La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) pour le projet de constitution de réserves foncières dans le cadre de l'opération d'importance « Cambaie Oméga », une ordonnance d'expropriation a été rendue le 11 mai 2015 pour 29 biens sur une surface d'environ 100 hectares.*

La prise de possession des parcelles expropriées par le TCO s'effectuera de manière échelonnée, après le paiement des indemnités de dépossession.

Le TCO et l'EPF Réunion (EPFR) ont convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter le projet susvisé. Dès prise de possession, le TCO revendra les parcelles acquises à l'EPFR qui en assurera le portage.

Une convention cadre d'acquisitions foncières a donc été signée entre le TCO et l'EPFR le 10 décembre 2015. Cette dernière prévoit notamment que lorsque le TCO demandera à l'EPFR de faire l'acquisition d'un bien, une convention opérationnelle, validée par les instances délibérantes des deux établissements sera établie.

Un acte de vente authentique portant sur ces parcelles sera signé entre le TCO et l'EPFR, d'un montant de 4 949 303,20 € dès prise de possession des terrains par le TCO.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **REPLACER** la délibération du bureau du 13 novembre 2015 relative à la revente à l'EPFR et le portage par le biais d'une convention opérationnelle pour le compte du TCO de 21 parcelles comprises dans le périmètre de DUP réserves foncières de Cambaie Oméga affaire n°2015_001_BC_1;
- **VALIDER** la cession par le TCO à l'EPFR des parcelles HN 5 p – 15 – 210 et AB 303 – 443 pour un montant de 4 949 303,20 €, augmenté des taxes en vigueur;
- **AUTORISER** le portage EPFR durant une période de 10 ans, avec des frais de portage se basant sur le taux du livret A + 0,20 % (HT), et incluant les frais de notaire afférents ;
- **VALIDER** les termes et la passation de la convention opérationnelle de portage par l'EPFR pour le compte du TCO des parcelles HN 5 p – 15 – 210 et AB 303 – 443;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention opérationnelle de portage n° 15 15 09 avec l'établissement Public Foncier de la Réunion et toutes pièces y afférentes ;
- **AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente et tous les autres actes relatifs à cette affaire ;
- **AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente final EPFR /TCO au terme du portage ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2016_069_BC_9 :

GESTION DES MOYENS - Gestion du parc auto du TCO : Optimisation du parc automobile par autorisation de cession de véhicules

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / Sabir VALLY

Résumé :

Autorisation de signature de cessions de véhicules et de sortie de l'actif du TCO.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER :

- La cession des véhicules immatriculés 877BMM974, 878BMM974, 880BMM974, 921BMM974, 138BQK974, 164BQK974, 400BSX974 par le biais d'une vente aux enchères publiques,
- La cession des véhicules immatriculés 927BYM974, 398BSX974, DH654WG à la compagnie d'assurance Gras Savoye/Allianz,
- Le Président à signer les certificats de cession correspondants,
- Le cabinet d'huissier retenu pour la vente aux enchères publiques à signer toutes les pièces et à accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette vente.

Délibération n° 2016_070_BC_10 :

COOPERATION INTERCOMMUNALE - Attribution de subvention de la Ligue Réunionnaise de Football pour la promotion du Beach Soccer à l'île Sainte-Marie

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : La communauté d'agglomération du TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie ont signé le 14 février 2015 une convention cadre de coopération décentralisée pour une durée de 4 ans. Ce partenariat institutionnel vise au co-développement durable des deux territoires.

Validée par les Parties, le programme de coopération DID IT ! se déroule sur la période 2016/2018 et se décline en 3 projets :

- S'AIDER, pour un appui institutionnel sur les projets partagés;
- JAD'R pour encourager la mobilité et l'engagement citoyen des jeunes ;
- AGIR pour une meilleure gestion des déchets à Sainte-Marie.

Dans le cadre du projet S'AIDER, il est notamment prévu de soutenir les événementiels touristiques et de promouvoir les sports et loisirs de plein air.

L'île Sainte-Marie accueille en juillet 2016 le Festival des Baleines. Pour la première fois, une manifestation autour du Beach Soccer sera proposée. La Ligue Réunionnaise de Football (LRF), invitée à participer au Festival, propose de faire participer la sélection de Beach Soccer de La Réunion afin de donner une dimension internationale au tournoi et d'animer des ateliers à destination des éducateurs sportifs et des scolaires de l'île Sainte-Marie.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 14 260 € pour les frais de transports aériens et d'hébergement de la délégation de 16 personnes. Le plan de financement proposé par la LRF prévoit une participation du TCO à hauteur de 6 850 €, soit 48 % du montant total.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ATTRIBUER une subvention de 6 850 € à la Ligue Réunionnaise de Football pour la promotion du Beach Soccer à l'île Sainte Marie.

- AUTORISER le Président à signer la convention de subvention entre le TCO et la Ligue Réunionnaise de Football. »

Levée de séance à 18H10.